



Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/46/807 19 décembre 1991 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session Point 106 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

I. INTRODUCTION

- 1. A sa 3e séance, le 20 septembre 1991, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session la question intitulée "Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
- 2. La Commission a examiné cette question à ses 36e, 48e et 54e séances les 18 novembre et 10 et 17 décembre. Elle était saisie des documents ci-après :
- a) Rapport du Secrétaire général sur la création d'un centre d'information des Nations Unies à Windhoek (A/C.5/46/14). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport correspondant du Comité;
- b) Rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion (A/C.5/46/3) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/46/748);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1990-1991 (A/C.5/46/46). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport correspondant du Comité.

II. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

A

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Le crédit de 2 134 072 100 dollars qu'elle avait ouvert par sa résolution 45/252 A du 21 décembre 1990 est augmenté de 33 902 400 dollars, cette augmentation étant le résultat net des majorations et diminutions indiquées ci-après :

	Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouvert
	(En do	ollars des Etats-L	Jnis)
Chapitres			
TITRE PREMIER. Politique, direction et coordination d'ensemble			
 Politique, direction et coordination d'ensemble 	75 972,3	2 610,0	78 582,3
Total, Titre premier	75 972,3	2 610,0	78 582,3
TITRE II. <u>Affaires politiques et affaires du Conseil</u> <u>de sécurité; maintien de la paix</u>			
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil			
de sécurité; maintien de la paix	91 172,2	4 894,3	96 066,5
2B. Affaires de désarmement	12 346,6	(389,1)	11 957,5
2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 372,3	(685,4)	7 686,9
Total, Titre II	111 891,1	3 819,8	115 710,9
TITRE III. <u>Affaires politiques, tutelle et</u> <u>décolonisation</u>	-		
3. Affaires politiques, tutelle et			
décolonisation	24 762,8	(1 541,4)	23 221,4

24 762,8

23 221,4

(1541,4)

Total, Titre III

		Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouvert
		(En dollars des Etats-Unis)		
hapitros				
TITRE IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires			
4.	Organes directeurs (activités économiques et sociales)	9 320,4	(335,1)	8 985,3
5A.	Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 912,4	164,7	5 077,1
5B.	Commissions régionales	4 312,4	104,7	5 077,1
	Bureau de New York	889,7	53,4	943,1
6.	Département des affaires économiques et sociales internationales	49 231,4	(1 602,7)	47 628,7
7.	Département de la coopération technique pour le développement	24 983,2	325,4	25 308,6
8.	Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	11 611,6	166,4	11 778,0
9.	Sociétés transnationales	11 649,2	401,5	12 050,7
10.	Commission économique pour l'Europe	37 657,1	(227,2)	37 429,9
11.	Commission économique et sociale our l'Asie et le Pacifique	41 295,9	1 175,6	42 471,5
12.	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	57 305,9	(2 650,1)	54 655,8
13.	Commission économique pour l'Afrique	59 307,1	1 160,9	60 468,0
14.	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	43 938,0	1 201,6	45 139,6
15.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	84 381,2	(37,7)	84 343,5

		Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouvert
***		(En do	ollars des Etats-L	lnis)
Chapitres	;			
16.	Centre du commerce international	16 855,7	(1 018,1)	15 837,6
17.	Centre pour la science et la technique au service du développement	4 490,9	(180,8)	4 310,1
18.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 576,2	211,0	11 787,2
19.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	10 611,7	(260,6)	10 351,1
20.	Contrôle international des drogues	10 540,0	(546,0)	9 994,0
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	38 860,3	805,4	39 665,7
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	7 315,8	109,6	7 425,4
23.	Droits de l'homme	19 044,2	695,3	19 739,5
24.	Programme ordinaire de coopération technique	37 503,9	(671,2)	36 832,7
	ïotal, Titre IV	593 281,8	(1 058,7)	592 223,1
TITRE V.	Justice internationale et droit international			
25.	Cour internationale de Justice	14 749,0	1 500,3	16 249,3
26.	Activités juridiques	19 977,7	(921,4)	19 056,3
	Total, Titre V	34 726,7	578,9	35 305,6
ITRE VI.	Information			-
27.	Information	91 771,5	833,3	92 604,8
	Total, Titre VI	91 771,5	833,3	92 604,8

	Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des crédits ouvert
	(En do	llars dos Etats-l	Jnis)
Chapitres			
TITRE VII. Services communs d'appui			
28. Administration et gestion	434 020,9	4 689,4	438 710,3
29. Services de conférence et bibliothèques	384 343,2	4 022,8	388 366,0
Total, Titre VII	818 364,1	8 712,2	827 076,3
TITRE IX. Contributions du personnel			
31. Contributions du personnel	310 460,5	19 977,4	330 437,9
Total, Titre IX	310 460,5	19 977,4	330 437,9
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	72 041 2	(20.1)	72 012 2
	72 841,3	(29,1)	72 812,2
Total, Titre X	72 841,3	(29,1)	72 812,2
Total général	2 134 072,1	33 902,4	2 167 974,5

Montant définitif des recettes pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant de 381 753 800 dollars, qu'elle avait approuvées par sa résolution 45/252 B du 21 décembre 1990, sont augmentées de 18 902 400 dollars, cette augmentation correspondant au total des majorations indiquées ci-après :

Chapitre des recettes	Crédits ouverts par la résolution 45/252 A	Majorations ou (diminutions)	Montant définitif des recettes
	(En dol	lars des Etats-Uni	s)
TITRE PREMIER. Recettes provenant des contributions du personnel			
 Recettes provenant des contributions du personnel 	315 433,5	19 741,1	335 174,6
Total, Titre premier	315 433,5	19 741,1	335 174,6
TITRE II. Autres recettes			
2. Recettes générales	59 425,3	(3 982,9)	55 442,4
3. Activités productrices de recettes	6 895,0	3 144,2	10 039,2
Total, Titre II	66 320,3	(838,0)	65 481,6
Total général	381 753,8	18 902,4	400 656,2

C

Montants nets des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Les montants approuvés dans les parties A et B de sa résolution 45/252 sont majorés d'un montant net de 15 millions de dollars comme indiqué ci-après :

	Montants approuvés par la résolution 45/252	Augmentation ou (diminution)	Montants définitifs
	(En doll	lars des Etats-Unis)
Dépenses Recettes	2 134 672 100 381 753 800	33 902 400 18 902 400	2 167 974 500 400 656 200
Montant net des ressources nécessaires	1 752 318 300	15 000 000	1 767 318 300

^{2.} Outre les crédits ouvert au paragraphe 1 de la présente résolution, un montant net de 13 867 100 dollars au maximum pourra, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, être engagé au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 1990-1991; le montant ainsi engagé sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des quotes-parts pour l'année 1992 et comptabilisé dans les états financiers de l'exercice biennal 1990-1991.



4. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DECISION 1

Création d'un Centre d'information des Nations Unies à Windhoek

L'Assemblée générale

a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la création d'un Centre d'information des Nations Unies à Windhoek $\underline{1}/.$

PROJET DE DECISION II

Conditions de voyage par avion

L'Assemblée générale

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion 2/;
- b) Fait siennes les remarques et observations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le document A/46/748;
- c) Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-septième session, une étude/évaluation du système actuel ainsi que des propositions précises.

PROJET DE DECISION III

Effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change

L'Assemblée générale

- a) Rappelant les paragraphes 8, 9 et 10 de sa résolution 43/214 du 21 décembre 1988 relatifs à la nécessité d'apporter une solution globale et satisfaisante au problème des incidences de l'inflation et des fluctuations des taux de change sur le budget de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de reprendre l'examen de cette question et de lui faire rapport, selon que de besoin, à sa quarante-septième session;

^{1/} A/C.5/46/14.

^{2/} A/C.5/46/3 et Add.1 et 2.

c) Rappelle aussi notamment le paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213 du 19 décembre '986, qui dispose qu'en attendant la solution globale et satisfaisante mentionnée ci-dessus, les montants estimatifs révisés correspondant aux fluctuations des taux de change et à l'inflation continueront d'être traités selon la procédure établie et conformément aux dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financière.

PROJET DE DECISION IV

Prévisions révisées au chapitre 3 des recettes

L'Assemblée générale

a) Décide de remettre à plus tard sa décision sur la rénovation proposée du hall du premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale.
